

SERVICE / DIVISION	Service de l'expérience citoyenne / Innovation et développement numérique	No SD SD-2023-2313
OBJET	Recommander au conseil d'appuyer la Ville de Candiac dans le cadre de sa demande d'aide financière au Fonds région et ruralité, Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération inter municipale	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-05-17		
<p style="text-align: center;">Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Requérant(s) Tania Fonrose</p>		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Dans le cadre de l'initiative de partager les livrables de la solution RÉSO avec d'autres municipalités du Québec, la Ville de Candiac a manifesté un vif intérêt pour acquérir les livrables de la solution RÉSO en 2023.</p> <p>Pour alléger le fardeau financier qu'impose cette acquisition, la Ville de Candiac souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité, Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale. Ce fonds est soutenu par Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).</p> <p>La demande d'aide financière portera sur la conclusion d'une nouvelle entente de coopération intermunicipale avec la Ville de Laval (entente bilatérale) pour l'acquisition des livrables de notre système de gestion des requêtes citoyennes (Solution RESO, version vanille).</p> <p>Selon les discussions préliminaires, et sous réserve des approbations nécessaires, la Ville de Laval compte offrir un prix adapté à la réalité et aux besoins de la Ville de Candiac.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'expérience citoyenne / Innovation et développement numérique	No SD SD-2023-2313
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au MAMH pour le projet de conclusion d'une nouvelle entente de coopération intermunicipale pour l'acquisition par la Ville de Candiac des livrables de la solution RÉSO de la Ville de Laval et la mise en place de services de support fonctionnel et technique, dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Candiac et Laval désirent présenter un projet de conclusion d'une nouvelle entente de coopération intermunicipale Candiac-Laval pour l'acquisition par la Ville de Candiac des livrables de la solution RÉSO de la Ville de Laval et la mise en place de services de support fonctionnel et technique dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>de recommander au conseil:</p> <p>QUE la Ville de Laval s'engage à participer au projet de conclusion d'une nouvelle entente de coopération intermunicipale Candiac-Laval pour l'acquisition par la Ville de Candiac des livrables de la solution RÉSO de la Ville de Laval et la mise en place de services de support fonctionnel et technique;</p> <p>QUE le conseil de la Ville de Laval autorise la Ville de Candiac à déposer une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité, Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;</p> <p>QUE la Ville de Laval nomme la Ville de Candiac organisme responsable du dépôt de la demande d'aide financière au Fonds région et ruralité, Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;</p>		